

**Mr BISGAMBIGLIA JEAN-PAUL**  
**LOTISSEMENT MICHELANGE – LOT N°16**  
**20167 AFA**  
**Commissaire aux Comptes**  
**Membre de la compagnie régionale**  
**D'Aix-en-Provence**

**ASSOCIATION « INIZIA »**

**Siège social : Résidence du parc LUPINO**  
**20600 BASTIA**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Aux membres de l'assemblée générale,

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « INIZIA » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

---

## **II. Fondement de l'opinion**

### **\*Référentiel d'audit**

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **\*Indépendance**

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de mon rapport.

## **III. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Je porte à votre connaissance les éléments suivants :

- il a été procédé à la circularisation des organismes attribuant les subventions et à un contrôle aléatoire des dépenses effectuées en faveur de certains incubés,
- le montant des subventions à recevoir inscrit à l'actif du bilan a été contrôlé,
- les fournisseurs et les organismes sociaux ont été circularisés,
- des informations complémentaires aux comptes ont été apportées dans l'annexe
- il n'a pas été constaté dans les comptes annuels l'existence d'anomalies significatives,

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

#### **IV. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 14/06/2024.

#### **V. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à AFA, Le 14 Juin 2024

**Mr BISGAMBIGLIA JP**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bisgambiglia JP', with a long horizontal flourish extending to the left.

**COMPTES ANNUELS**

**2023**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

**COMPTES ANNUELS**





## BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	756	756		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles	176 119	48 834	127 285	135 368
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 297		2 297	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>179 172</b>	<b>49 590</b>	<b>129 582</b>	<b>135 368</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comman				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	30 336		30 336	15 000
Autres créances	686 581		686 581	702 081
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	319 796		319 796	400 357
Charges constatées d'avance	2 443		2 443	2 804
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 039 156</b>		<b>1 039 156</b>	<b>1 120 242</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 218 328</b>	<b>49 590</b>	<b>1 168 738</b>	<b>1 255 610</b>



## BILAN

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
<b>Réserves statutaires ou contractuelles</b>		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	787 985	816 349
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>18 566</b>	<b>-28 364</b>
Subventions d'investissement	92 131	124 917
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>898 683</b>	<b>912 902</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques		47 257
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>47 257</b>
Fonds dédiés sur subventions	20 237	
Fonds dédiés sur autres ressources		
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>20 237</b>	
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	317	310
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	317	310
Emprunts et dettes financières diverses	100 000	100 000
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 174	63 767
Dettes fiscales et sociales	103 328	122 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		8 710
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>249 818</b>	<b>295 451</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 168 738</b>	<b>1 255 610</b>



## COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%	Variation absolue (montant)
Subventions d'exploitation	966 084	96,28	886 051	97,26	80 033
Reprises et Transferts de charge	2 117	0,21	2 041	0,22	76
Cotisations	37 300	3,72	25 000	2,74	12 300
Autres produits	30		135	0,01	-105
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 005 531</b>	<b>100,21</b>	<b>913 227</b>	<b>100,24</b>	<b>92 304</b>
Autres achats non stockés et charges exte	116 944	11,65	74 319	8,16	42 626
Impôts et taxes	21 041	2,10	16 732	1,84	4 310
Salaires et Traitements	392 464	39,11	345 834	37,96	46 630
Charges sociales	137 402	13,69	132 589	14,55	4 813
Amortissements et provisions	21 986	2,19	19 626	2,15	2 360
Autres charges	294 568	29,36	217 343	23,86	77 225
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>984 406</b>	<b>98,11</b>	<b>806 442</b>	<b>88,52</b>	<b>177 964</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>21 125</b>	<b>2,11</b>	<b>106 785</b>	<b>11,72</b>	<b>-85 660</b>
Produits financiers	49 517	4,93	23 231	2,55	26 285
Charges financières	51 275	5,11	168 313	18,47	-117 038
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 759</b>	<b>-0,18</b>	<b>-145 082</b>	<b>-15,92</b>	<b>143 323</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>19 366</b>	<b>1,93</b>	<b>-38 296</b>	<b>-4,20</b>	<b>57 663</b>
Produits exceptionnels	20 220	2,02	15 022	1,65	5 198
Charges exceptionnelles	783	0,08	5 090	0,56	-4 307
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>19 437</b>	<b>1,94</b>	<b>9 932</b>	<b>1,09</b>	<b>9 505</b>
Engagements à réaliser	20 237	2,02			20 237
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>18 566</b>	<b>1,85</b>	<b>-28 364</b>	<b>-3,11</b>	<b>46 931</b>
Contribution volontaires en nature					
Prestations en nature			21 503		-21 503
Dons en nature	16 000		20 800		-4 800
<b>Total des produits</b>	<b>16 000</b>		<b>42 303</b>		<b>-26 303</b>
Mise à disposition gratuite			21 503		-21 503
Personnel bénévole	16 000		20 800		-4 800
<b>Total des charges</b>	<b>16 000</b>		<b>42 303</b>		<b>-26 303</b>



**COMPTES ANNUELS**

**2023**

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

ANNEXE

JPB



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de l'association : INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES INIZIA

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 168 738 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 18 566 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/06/2024 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.



## REGLES ET METHODES COMPTABLES

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.



## FAITS CARACTERISTIQUES

### Autres éléments significatifs

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 63704 euros.

La méthode retenue dans le cadre de cette évaluation est la méthode des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP). Elle est conforme à la recommandation 2003 R- 01 du CNC.

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Un litige prud'homal est actuellement en cours. Les demandes de la salariée ont été déboutées en 1ère instance. La partie adverse a fait appel de cette décision. L'avocate de l'association a considéré qu'il n'était pas nécessaire de constituer une provision.

Les contrats d'incubation prévoient une clause de retour sur investissement. Le montant global des sommes qui sont susceptibles d'être appelées est de 146 481 euros dont 105 848 € concernent des entreprises qui sont toujours en incubation et dont nous n'avons pas de visibilité sur les chances de réussite économique future, et 40 632 € concernent des entreprises qui sont sorties d'incubation et qui pourraient faire l'objet d'une facturation dans le délai de 5 ans qui a suivi le terme de leur incubation, sous réserve que les autres conditions prévues au contrat soient réalisées.



## NOTES SUR LE BILAN

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	756			756
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>756</b>			<b>756</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	127 729	2 963		130 691
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 635	10 941	4 148	45 428
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>166 363</b>	<b>13 904</b>	<b>4 148</b>	<b>176 119</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		2 297		2 297
<b>Immobilisations financières</b>		<b>2 297</b>		<b>2 297</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>167 119</b>	<b>16 201</b>	<b>4 148</b>	<b>179 172</b>

**NOTES SUR LE BILAN**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		13 904	2 297	16 201
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>13 904</b>	<b>2 297</b>	<b>16 201</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		4 148		4 148
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>4 148</b>		<b>4 148</b>

**Amortissements des immobilisations**



## NOTES SUR LE BILAN

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	756			756
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>756</b>			<b>756</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 389	15 354		30 356
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 607	7 019	4 148	18 478
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>30 995</b>	<b>22 373</b>	<b>4 148</b>	<b>48 834</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>31 751</b>	<b>22 373</b>	<b>4 148</b>	<b>49 590</b>



## NOTES SUR LE BILAN

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 721 657 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 297		2 297
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	30 336	30 336	
Autres	686 581	686 581	
Charges constatées d'avance	2 443	2 443	
<b>Total</b>	<b>721 657</b>	<b>719 360</b>	<b>2 297</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	600
Fournisseurs - rrr à obtenir	1 951
Charges sociales - produits à recev	
Intérêts courus à recevoir	1 399
<b>Total</b>	<b>3 950</b>



## NOTES SUR LE BILAN

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 149 818 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	317	317		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 174	46 174		
Dettes fiscales et sociales	103 328	103 328		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>149 818</b>	<b>149 818</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

#### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 929
Intérêts courus à payer	317
Dettes provis. pr congés à payer	42 617
Charges sociales s/congés à payer	21 987
Charges a payer	5 276
Formation continue	290
<b>Total</b>	<b>78 416</b>



## NOTES SUR LE BILAN

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	2 443		
<b>Total</b>	<b>2 443</b>		



## NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 6 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

#### Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation	130 228	753 877	32 283			966 084
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissem		18 643				18 643
						<b>984 727</b>

